

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

en exercice	11	L'an deux mille vingt-quatre, le onze du mois d'avril,
présents	10	le Conseil Municipal de la Commune de GRAMMOND
votants	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. CARTERON Patrice, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201022-20240411-2024-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024

Publication : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Date de convocation du Conseil Municipal** : 29 mars 2024

**PRESENTS** : MM et MMES CARTERON P. VILLARD C. SEON J. BEYNEL M. GREGOIRE B. BONNIER P. GRANJON X. POINT L. VACHON T. PADEL S.

**EXCUSÉ** : M. GIANDOLINI D.

**PROCURATION** : M. Damien GIANDOLINI a donné procuration à M. Cyril VILLARD

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : M. GREGOIRE B.

**OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU  
DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire rappelle que la Maison d'Assistantes Maternelles de Grammond -MAM MATRUS, représentée par Madame GALAMAN Kelly, dûment habilitée, a sollicité auprès de la Commune la mise à disposition d'une partie du domaine public pour l'installation d'une terrasse démontable.

Le domaine public, situé devant la parcelle B867 est actuellement affecté à l'usage de parking.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à la disposition de la Maison d'Assistantes Maternelles - MAM MATRUS le domaine public situé au 9 Place de l'Eglise devant la parcelle B867 d'une surface de 6.38 m2, pour l'implantation d'une terrasse,

DECIDE de fixer le montant de la redevance annuelle à 20.00 €. La première année de mise à disposition sera gratuite,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la MAM MATRUS pour une durée d'un an renouvelable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,  
B. GREGOIRE,

Le Maire,  
P. CARTERON

Transmis au représentant de l'Etat le 23 avril 2024  
Publié le 25 avril 2024